

Ph U. del

- 02:39:52 -

Vous n'avez plus le quorum à le Maire,  
Conseil municipal du 8 décembre 2017

4. Délibération n° 119/2017: Rapport sur la mise en œuvre de la dépenalisation de stationnement (rapport n° 17-12-207)

Monsieur DUCELLIER

L'article 63 de la loi MAPTAM modifie les dispositions en matière de stationnement. Cet article qui sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dépenalise le stationnement payant. Il attribue également davantage de responsabilités aux collectivités. Nous avons donc décidé de réorienter la politique de stationnement et de mobilité en faveur des Villejuifois.

Notre objectif est de faciliter le stationnement dans l'hypercentre, afin de simplifier les déplacements pour les achats. Nous souhaitons donc proposer un tarif très attractif jusqu'à 2 heures de stationnement et des tarifs très dissuasifs au-delà de ce délai. Ainsi, nous limiterons la présence de « voitures ventouses » qui empêchent les Villejuifois d'aller faire leurs courses. En périphérie de cette zone, nous souhaitons également dissuader le stationnement des voitures étrangères.

Je précise que ce projet s'inscrit dans une procédure de délibération-cadre. La mise en place d'un observatoire du stationnement permettra d'organiser des concertations dans chaque quartier, afin d'élaborer des solutions avec les habitants. Enfin, aucune nouvelle place payante n'est prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Lors de la deuxième Commission, ce rapport a obtenu un avis favorable à l'unanimité, moins une abstention.

(De nombreux conseillers municipaux se lèvent de leurs sièges tout en demeurant dans la salle.)

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

eh a.

Monsieur le Maire

La délibération a été validée. Désormais, le quorum n'est plus atteint. Cette séance du conseil municipal est donc levée.

La séance est levée à 22h27.

Franck LE BIELEC

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Alain CAPORUSSO  
Secrétaire de Séance

Délibération n° 119/2017 : Mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant  
 (rapport n° 17-12-207)

Participant	Réponse
BULCOURT	ABSTENTION
LIPIETZ	ABSTENTION
LE BOHELLEC	POUR
CORDILLOT	ABSTENTION
STAGNETTO	ABSTENTION
LECAVELIER	POUR
DA SILVA P.	ABSTENTION
THOMAS	ABSTENTION
LOUDIERE	ABSTENTION
KADRI	ABSTENTION
ARLE	POUR
MILLE	POUR
PERILLAT B.	ABSTENTION
BERTON	POUR
MONIN	POUR
GIRARD	ABSTENTION
BOKRETA	POUR
MOSTACCI	POUR
LAFON	ABSTENTION
BOUNEGTA	POUR
OBADIA	POUR
TAILLE POLLIAN	ABSTENTION
CARVALHO	POUR
OUCHARD	POUR
HAREL	ABSTENTION
CAPORUSSO	POUR
PIDRON	POUR
TIJERAS	ABSTENTION
CASEL	POUR
YAPO	POUR

*D. P. present!*

GABORIT	ABSTENTION
DUCELLIER	POUR
YEBOUET	POUR
BOYER	ABSTENTION
DUBOILLE	POUR
BADEL	ABSTENTION
GANDAIS	ABSTENTION
DUMONT MONNET	POUR
LEYDIER	ABSTENTION
HAMIDI	ABSTENTION
GRIVOT	POUR
FERREIRA N.	ABSTENTION
LAMBERT D.	ABSTENTION
LE BAIL	POUR
VIDAL	ABSTENTION